



PROCES-VERBAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2021

Présents : Mrs Jean CHARRIER, Jean-Marc AUBRET, Mme Marie-Noëlle RÉMOND, Mr Michael DERANGEON, Mme Laëtitia PELTIER, Mr Didier RICHARD, Mme Roselyne FORTUN, Mrs Bruno LAMBERT, Patrick CHAUVET, Philippe BEILLEVAIRE, Mme Laurence FERRET, Mr Philippe CLAVIER, Mmes Cécile GEORGETTE, Marie FANIC, Christine CELTON, Coralie GIRAUDINEAU, Mr Jérémie PRINCE et Mme Emmanuelle MARILLAUD.

Absents excusés ayant donné pouvoir : M. Nicolas ANGOT a donné pouvoir à Mr Patrick CHAUVET, Mme Hélène GLEZ a donné pouvoir à Mme Laëtitia PELTIER, Mme Julie RIGOLLET a donné pouvoir à Mme Cécile GEORGETTE.

Absents : Mrs Lionel ERAUD et Tony FARIA-FERNANDES

Secrétaire de séance : Mr Didier RICHARD

ORDRE DU JOUR :

Le procès-verbal du conseil municipal du 14 janvier 2021 est approuvé à l'unanimité

FINANCES

1. CONVENTIONS AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 16 mai 2019, la collectivité a sollicité l'intervention de l'Agence foncière de Loire-Atlantique pour la négociation et le portage de terrains situés rue Saint Médard.

La convention d'action foncière a pour objet de :

- Définir les objectifs partagés par la Commune de SAINT-MARS-DE-COUTAIS et l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique ;
- Définir les engagements et obligations que prennent la Commune de SAINT-MARS-DE-COUTAIS et l'EPF de Loire-Atlantique dans la mise en œuvre d'un dispositif (études, acquisition, gestion, cession, ...) visant à faciliter la maîtrise foncière des emprises nécessaires à la réalisation d'opérations entrant dans le cadre de la convention ;
- Préciser les conditions techniques et financières d'intervention de l'EPF de Loire-Atlantique et de la Commune, et notamment les modalités de remboursement et de rétrocession des biens portés par l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique

Parallèlement l'EPF propose une convention de mise à disposition des immeubles désignés dans la convention d'action foncière. Cette mise à disposition est faite à titre gratuit pendant toute la durée de la convention d'action foncière.

Madame Cécile GEORGETTE demande pour quelles raisons la collectivité n'achète pas directement ?

Monsieur le Maire : cela monopoliserait de l'argent public pendant quelques années alors qu'il n'y a pas de projet encore bien défini, cela laisse le temps à la commune de réfléchir au devenir de ce secteur.

Madame Cécile GEORGETTE : alors pourquoi acheter ?

Monsieur le Maire : l'îlot concerné a une situation stratégique dans le bourg pour la commune, et est, de plus, inscrit en « secteur à projet » au PLU.

Monsieur Philippe CLAVIER ajoute que la déviation de la rue du Grand Pré nécessite cette acquisition

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à intervenir à la signature des conventions mentionnées ci-dessus.

2. FINALISATION DES DEMANDES DE SUBVENTIONS - DETR ET DSIL

Dans le cadre des travaux d'aménagement du bourg et de rénovation de la salle de théâtre des demandes de subventions ont été déposées auprès de l'Etat.

Il est proposé au conseil municipal d'acter les demandes de subventions comme suit :

Projet d'aménagement du bourg – Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux

- Secteur 5 pour un montant estimé de travaux de 358 911,58 € HT
- Secteur 6 pour un montant estimé de travaux de 322 420,56 € HT
- Secteur 2 pour un montant estimé de travaux de 286 213,13 € HT

Rénovation du théâtre – Dotation de Soutien à l'Investissement Local :

- Travaux estimés à 36 915,96 € HT

Le conseil municipal approuve les demandes de subventions présentées.

3. PRIX DE VENTE ANCIEN VEHICULE DES SERVICES TECHNIQUES

Il est proposé au conseil municipal de vendre l'ancien véhicule des services techniques de la commune au prix de 200 €.

Le conseil municipal, à la majorité (19 voix pour, 2 abstentions) autorise Monsieur le Maire à procéder la vente dudit véhicule pour la somme de 200 €.

NDLR : le véhicule sera soumis au contrôle technique obligatoire avant la vente.

ENVIRONNEMENT

4. PROPOSITION D'ADHÉSION AU PROGRAMME ACTEE CONDUIT PAR LE SYDELA

Ce programme vise à fédérer les EPCI, les syndicats d'énergie et les collectivités afin d'impulser une vision énergétique commune et d'agir de façon mutualisée dans les territoires. Il permet de financer la mise en œuvre d'audits thermiques, d'études de faisabilité juridique, technique, économique et financière.

Il est conduit localement par le SYDELA sous le label SYDEFI. Afin d'être accompagné dans cette démarche, une convention de partenariat a été élaborée par le SYDELA.

Il est précisé que l'adhésion à cette convention est à titre gratuit.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à intervenir à la signature de la convention susmentionnée.

5. DEMANDE DE LA COMMUNE DE CORCOUÉ SUR LOGNE

Un projet de construction d'une usine de méthanisation est à l'étude sur la commune de Corcoué-sur-Logne.

Le conseil municipal de Corcoué-sur-Logne, au regard de la dimension du projet, des enjeux environnementaux, du territoire concerné, etc... a délibéré afin de solliciter la saisine de la Commission Nationale du Débat Public.

Considérant que la commune de Corcoué-sur-Logne ne serait pas la seule collectivité impactée par ce projet et afin de conforter la demande de saisine auprès du Préfet, Monsieur le Maire de Corcoué-sur-Logne a sollicité l'ensemble des maires de la CCSRA aux fins de soumettre à délibération auprès de leur conseil municipal une demande de saisine de la commission nationale du débat public auprès du Préfet de Département.

Madame Emmanuelle MARILLAUD demande qui participe à ce débat : des professionnels de la méthanisation, des scientifiques, ...

Monsieur Michaël DERANGEON : c'est la commission nationale du débat public qui est organisatrice de celui-ci, donc qui y convient les parties intéressées.

Monsieur le Maire donne exemple de la concertation réalisée pour le projet de 2 x 2 voies « Nantes/Pornic », ce débat a permis de faire se rencontrer les avis de toutes les parties et de faire converger les idées.

Cette demande de saisine constitue surtout un soutien à la commune de Corcoué-sur-Logne. Il est précisé que quelques communes de la CCSRA se sont d'ores et déjà prononcées.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de solliciter la saisine de la commission nationale du débat public auprès de Monsieur le Préfet de la région Pays de la Loire, Préfet de la Loire-Atlantique.

6 – DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE

Créée en 2001, par le secrétaire d'État à la Défense et aux Anciens Combattants, la fonction de correspondant défense a vocation à développer le lien armée nation et promouvoir l'esprit de défense. Le rôle du correspondant défense est essentiel pour associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense.

Il convient aujourd'hui de désigner un nouveau correspondant défense.

Le conseil municipal désigne Monsieur Bruno LAMBERT en qualité de correspondant défense.

7 - DISPOSITIF « PARTICIPATION CITOYENNE » : SUITE À DONNER

Suite à la rencontre avec la gendarmerie concernant l'inscription de la commune dans le dispositif de participation citoyenne, tous les élus présents sont d'accord pour dire que cette présentation n'était pas satisfaisante et sont déçus que le représentant de la gendarmerie de Machecoul ne soit pas intervenu sur les chiffres.

Le dispositif est malgré tout louable et apprécier dans les communes où il a été mis en place.

Quoi qu'il en soit, ce qu'il faut retenir de ces échanges est, pour la majorité des élus, que ce système de participation citoyenne avec la gendarmerie est un dispositif qu'il faut mettre en place progressivement par quartier avec des référents afin surtout de répondre aux besoins de la population et comme l'a dit JM Aubret c'est un dispositif qui s'inscrit dans notre programme.

Madame Cécile Georgette tient à rajouter qu'il ne faut pas oublier les caméras afin d'être plus performant.

Monsieur Jérémy Prince est quant à lui ennuyé avec le nom « participation citoyenne » et Madame Emmanuelle Marillaud n'adhère pas à ce dispositif et souhaite explorer d'autres pistes mais elle n'a pas d'exemple, si ce n'est un éducateur.

Madame Marie Fanic lui répond que l'éducateur n'est pas adapté à la taille de la commune de Saint Mars de Coutais (2 700 habitants) mais plutôt aux grandes villes de la couronne Nantaise.

Suite à l'intervention de Monsieur le Maire, il est décidé de s'inscrire dans le dispositif.

Une rencontre avec la gendarmerie de Machecoul sera organisée pour écrire une convention comme nous l'entendons afin d'apporter cette vision du bien vivre ensemble.

Il est donc acté sur le principe, d'intégrer le dispositif de participation citoyenne avec une rencontre avec la gendarmerie par le groupe de travail, qui sera créé pour l'occasion. Ce groupe de travail sera créé en inter commission (et avec les conseillers municipaux intéressés) pour avancer sur le sujet avec l'élaboration d'une charte. Les dates de ces groupes de travail seront communiquées ultérieurement.

INFORMATIONS

- Publication d'un flash info début mars 2021
- Les conseillers municipaux sont informés que les élections départementales et régionales auront lieu les 13 et 20 juin 2021.
- Un point d'étape sur la mise en place d'une plate-forme collaborative est présenté par Monsieur Philippe BEILLEVAIRE.

La séance est levée à 22h00.

Le secrétaire de séance

Didier RICHARD